

Pensionskasse von Krankenversicherungs-Organisationen
Annonce de congé non payé

Données de l'employeur

Entreprise, rue, CP, lieu

Numéro du contrat

Données personnelles de la personne assurée

Nom

Prénom

numéro AVS / date de naissance

Rue

CP et lieu

Etat civil

Début du congé non payé à la date _____

Fin du congé non payé à la date _____

Les **variantes d'assurance** suivantes **sont possibles** pendant le congé non payé (**veuillez cocher** la variante souhaitée):

- Pas de maintien de l'assurance épargne et risque
- Maintien de l'assurance de risque
- Maintien de l'assurance épargne et risque

Veillez consulter les dispositions détaillées relatives au congé non payé dans le règlement cadre. Vous trouverez ce document sur le portail en ligne

Si le travail n'est pas repris après le congé non payé, le rapport de prévoyance auprès de la caisse de pension prend fin à la fin du congé non payé. Il faut alors annoncer une sortie à la fin du congé non payé.

Si une incapacité de travail survient pendant le congé non payé et qu'elle persiste à la fin du congé non payé, la caisse de pension doit en être informée immédiatement par écrit.

Date

Signature de la personne assurée

Cachet/signature de l'employeur

